

Le 14 août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 14 août 2017, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, David Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absent : le conseiller Mario Laplante.

Trente contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2017-08-01**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 10 et 13 juillet 2017
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour exécution des travaux de réfection de la rue Fleury entre la rue des Forges et la rue de la Station;
8. Avis de motion – Règlement modifiant le *Règlement numéro 2017-09 concernant les animaux*;
9. Demande de dérogation mineure 2017-03 – 20, rue de l'Exposition – Zone H-16 – Construction d'une résidence avec une marge latérale qui déroge au Règlement de zonage numéro 2016-09;
10. Demande de dérogation mineure 2017-04 – 200, rue Carter – Zone I-1 – Régularisation d'une marge latérale qui déroge au Règlement de zonage numéro 2016-09;
11. Demande de dérogation mineure 2017-05 – 72, rue de la Clairière – Zone V-3 – Construction d'un garage avec une marge latérale qui déroge au Règlement de zonage numéro 2016-09;
12. Autorisation pour branchement des lots 5 581 799 et 5 851 800 du cadastre du Québec aux réseaux d'aqueduc et d'égout;
13. Demande d'autorisation pour la circulation des VTT du 9e Rang au 13e Rang, en toutes saisons – Club Quad Centre-du-Québec;
14. Installation de bordure dans le stationnement du nouvel hôtel de ville;
15. Renouvellement de l'entente Services aux sinistrés entre la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston et la Croix-Rouge – Contribution annuelle 2017;
16. Acquisition d'un ponceau pour le rang du Moulin Rouge;
17. Révision budgétaire 2017 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston;
18. Installation d'une clôture au parc Arc-en-ciel;
19. Installation d'un système d'alarme incendie dans le nouvel Hôtel de ville;

20. Aide financière pour Moisson Maurice / Centre-du-Québec;
21. Mandat au notaire – Acte de cession de terrain à des fins de parc ou de terrain de jeux;
22. Mandat à l'aménagiste de la MRC de Nicolet-Yamaska pour obtenir des autorisations nécessaires de la CPTAQ afin d'utiliser un terrain à des fins industrielles;
23. Débroussaillage de fossés;
24. Période de questions;
25. Levée de l'assemblée.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 10 et 13 juillet 2017
2017-08-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 juillet 2017 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017, tel que rédigé;
- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 juillet 2017, tels que rédigés.

5. Approbation des comptes payés et à payer
2017-08-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 424 126,16\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 5 août 2017 totalisant 72 404,06 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 juillet 2017 totalisant 6 930,33 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés au 31 juillet 2017, totalisant 40 119,78 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 juillet 2017 totalisant 304 671,99 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour exécution des travaux de réfection de la rue Fleury entre la rue des Forges et la rue de la Station
2017-08-04

Avis de motion est donné par le conseiller David Guévin qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Fleury entre la rue des Forges et la rue de la Station.

8. **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2017-09 concernant les animaux**
2017-08-05

Avis de motion est donné par la conseillère Maude Lemire-Comeau qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro 2017-09 concernant les animaux.

9. **Demande de dérogation mineure 2017-03 – 20, rue de l'Exposition – Zone H-16 – Construction d'une résidence avec une marge latérale qui déroge au Règlement de zonage numéro 2016-09**
2017-08-06

CONSIDÉRANT le projet du propriétaire du 20, rue de l'Exposition qui a l'intention de construire une nouvelle résidence contiguë à la sienne (marge latérale de 0 mètre);

CONSIDÉRANT que ce projet contrevient à l'article 99 du *Règlement de zonage numéro 2016-09* qui exige une marge latérale de 2 mètres dans la zone H-16;

CONSIDÉRANT que les deux résidences seront communicantes afin d'assurer la sécurité des occupants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure 2017-03 afin de permettre la construction d'une résidence avec une marge latérale nulle contiguë à la résidence présentement sise au 20, rue de l'Exposition dans la zone H-16, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

10. **Demande de dérogation mineure 2017-04 – 200, rue Carter – Zone I-1 – Régularisation d'une marge latérale qui déroge au Règlement de zonage numéro 2016-09**
2017-08-07

CONSIDÉRANT que suite à l'agrandissement de l'usine sise sur le lot 5 397 804 du cadastre du Québec, il s'est avéré que le débarcadère a été implanté à 4.73 mètres du coin nord du lot 5 930 971 du cadastre du Québec (Promatrice);

CONSIDÉRANT que la marge latérale doit être réduite à 4.73 mètres au lieu des cinq mètres exigés aux termes de l'article 99 du *Règlement de zonage 2016-09 dans la zone I-1*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure 2017-04 afin que le débarcadère de la nouvelle usine soit à 4.73 mètres du coin nord du lot 5 930 971 du cadastre du Québec (Promatrice), le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

11. **Demande de dérogation mineure 2017-05 – 72, rue de la Clairière – Zone V-3 – Construction d'un garage avec une marge latérale qui déroge au Règlement de zonage numéro 2016-09**
2017-08-08

CONSIDÉRANT le projet du propriétaire du 72, rue de la Clairière qui a l'intention de construire un garage avec une marge latérale de 0.9 mètres sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que ce projet contrevient aux articles 30 et 99 du *Règlement de zonage numéro 2016-09* qui exige une marge latérale de 1.5 mètres dans la zone V-3;

CONSIDÉRANT que les fondations du garage avaient été aménagées en 2016, conformément à l'ancien règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure 2017-05 afin de permettre la construction d'un garage avec une marge latérale 0.9 mètres sur la propriété sise au 72, rue de la Clairière dans la zone V-3, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

12. Autorisation pour branchement des lots 5 581 799 et 5 851 800 du cadastre du Québec aux réseaux d'aqueduc et d'égout
2017-08-09

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 851 800 du cadastre du Québec (68, rue Villeneuve);

CONSIDÉRANT que les lots 5 581 799 et 5 851 800 du cadastre du Québec ne sont pas desservis par les services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'il était préférable de faire une seule tranchée dans la rue Villeneuve pour desservir ces deux lots et réduire les coûts pour les propriétaires visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour les lots 5 581 799 et 5 851 800 du cadastre du Québec;
- De facturer, en parts égales, aux propriétaires des lots 5 581 799 et 5 851 800, tous les frais d'excavation, de branchement et de remise en état des lieux (excavation, conduites, accessoires, sable et autres matériels de remblai, tourbe, asphalte, etc.) qui auront été défrayés par la Municipalité.

13. Demande d'autorisation pour la circulation des VTT du 9^e Rang au 13^e Rang, en toutes saisons – Club Quad Centre-du-Québec
2017-08-10

CONSIDÉRANT que le Club Quad Centre-du-Québec, demande une autorisation pour circuler dans le rang de la Chaussée, le 10^e Rang, la rue Bon-Air, la rue Béliveau et la rue Principale, entre le 9^e Rang et le 13^e Rang, en toutes saisons;

CONSIDÉRANT la circulation que l'on retrouve sur ces voies publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- DE NE PAS autoriser le Club Quad Centre-du-Québec à circuler dans le rang de la Chaussée, le 10^e Rang, la rue Bon-Air, la rue Béliveau et la rue Principale, entre le 9^e rang et le 13^e Rang, en toutes saisons;
- D'enlever tous les panneaux indicateurs de sentiers de Quad sur ces voies publiques.

**14. Installation de bordure dans le stationnement du nouvel hôtel de ville
2017-08-11**

CONSIDÉRANT que des bordures doivent être installées au pourtour du stationnement du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de « Lambert & Grenier inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'accepter l'offre de l'entreprise de « Lambert & Grenier inc. » afin d'installer environ 110 mètres linéaire de bordure au prix de 68,00 \$, plus taxes, par mètre linéaire.

**15. Renouvellement de l'entente Services aux sinistrés entre la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston et la Croix-Rouge – Contribution annuelle 2017
2017-08-12**

CONSIDÉRANT que le temps est venu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour une autre période de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT que la contribution financière annuelle 2017 est fixée à 380,80 \$, soit 0,16 \$ par habitant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston renouvelle son entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de trois ans;
- Que monsieur Daniel Coutu, maire et monsieur Donald Nicole, directeur-général/secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente;
- D'autoriser le paiement de la somme de 380,80 \$ représentant la contribution financière 2017.

**16. Acquisition d'un ponceau pour le rang du Moulin Rouge
2017-08-13**

CONSIDÉRANT qu'un ponceau de 1800 mm de diamètre doit être remplacé dans le rang du Moulin Rouge près de la limite avec Sainte-Clotilde-de-Horton;

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à deux entreprises pour la fourniture d'un ponceau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (taxes incluses)
J.U. Houle Inc.	20 317.21\$
BMR-Vivaco	20 317.21\$

CONSIDÉRANT que les prix fournis correspondent aux spécifications données par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'acquérir un ponceau d'acier de 1800mm de diamètre par 30m de longueur de l'entreprise « BMR-Vivaco » pour la somme de 20 317,21 \$, taxes incluses.

17. Révision budgétaire 2017 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston

2017-08-14

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une copie du budget révisé 2017 de l'OMH de Saint-Léonard-d'Aston relatif à des modifications dans les dépenses approuvées en décembre 2016;

CONSIDÉRANT que pour le budget révisé 2017, il y a un déficit de 64 143 \$, dont 10 % doit être assumé par la Municipalité, ce qui représente un montant de 6 414 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- Que les membres du conseil approuvent le budget révisé 2017, daté du 24 juillet 2017, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

18. Installation d'une clôture au parc Arc-en-ciel

2017-08-15

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire assurer la sécurité des jeunes utilisateurs du parc Arc-en-ciel par l'installation d'une clôture au pourtour d'une partie du terrain afin d'éviter que les jeunes se retrouvent accidentellement dans les rues avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 4000 \$, plus taxes et de mandater l'entreprise « Les Clôtures Nord-Sud inc. », afin d'installer une clôture au parc Arc-en-ciel pour assurer la sécurité des jeunes utilisateurs du parc Arc-en-ciel.

19. Installation d'un système d'alarme incendie dans le nouvel Hôtel de ville

2017-08-16

CONSIDÉRANT que le Loi sur le bâtiment n'exige pas de système d'alarme incendie pour un bâtiment du type du nouvel Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire protéger le nouvel Hôtel de ville par l'installation d'un système d'alarme incendie relié à une centrale de surveillance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 691 \$, taxes incluses, et de mandater l'entreprise « Alarme Sécurité BC inc. », afin d'installer d'un système d'alarme incendie relié à une centrale de surveillance dans les locaux du nouvel Hôtel de ville.

20. Aide financière pour Moisson Maurice / Centre-du-Québec

2017-08-17

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Moisson Maurice / Centre-du-Québec reçue le 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT que Moisson Maurice / Centre-du-Québec aide, par l'entremise de Ludolettre, aide plusieurs familles de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De remettre, une aide financière de 212,80 \$ à Moisson Maurice / Centre-du-Québec afin de répondre aux demandes d'aide alimentaire et d'assurer une pérennité de la distribution de nourriture par Ludolettre.

**21. Mandat au notaire – Acte de cession de terrain à des fins de parc ou de terrain de jeux
2017-08-18**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mandater un notaire afin de préparer un acte de cession pour acquérir gratuitement, de madame Simone Deslandes, un terrain de 1619.2 m² et qui servira à des fins de parc ou de terrain de jeux;

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandées à deux notaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (taxes incluses)
Me François Comeau, notaire	568.40\$
Me Jean Goulet, notaire	Aucune offre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 568.40\$, taxes incluses, et de mandater Me François Comeau, notaire, ou une autre notaire de son étude, afin de préparer un acte de cession pour acquérir, gratuitement, de madame Simone Deslandes un terrain de 1619.2 m² et qui servira à des fins de parc ou de terrain de jeux;
- Que monsieur Daniel Coutu, maire et monsieur Donald Nicole, directeur-général/secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

**22. Mandat à l'aménagiste de la MRC de Nicolet-Yamaska pour obtenir des autorisations nécessaires de la CPTAQ afin d'utiliser un terrain à des fins industrielles
2017-08-19**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé une promesse d'achat avec monsieur Claude Tourigny afin d'acquérir un terrain de 300 000 pieds² pour agrandir son parc industriel;

CONSIÉDANT qu'une demande à la CPTAQ doit être préparée afin d'utiliser le terrain à des fins industrielles;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska peut assister la Municipalité dans la préparation de la demande d'autorisation à la CPTAQ

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De mandater l'aménagiste de la MRC pour assister la Municipalité dans la préparation de la demande d'autorisation à la CPTAQ.

**23. Débroussaillage de fossés
2017-08-20**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire débroussailler une partie de ses routes rurales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 3200 \$, plus taxes et de mandater l'entreprise «9253-4015 Québec inc.», afin d'effectuer le débroussaillage des rangs du Moulin-Rouge, des Martin, du Haut-de-l'Île ainsi que la route Bureau.

24. Période de questions

Début : 19 h 50

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 25

**25. Levée de l'assemblée
2017-08-21**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 25.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général